



Genève, le 26 mars 2007

Communiqué de presse
Aux représentant-e-s des médias

Il y a tout juste 10 ans, le 27 mars 1997, la Suisse ratifiait la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF).

Ratifiée par 185 pays, cette Convention (cf. annexe) représente une protection majeure et fondamentale des femmes et des petites filles et contraint les gouvernements à attester régulièrement des efforts fournis pour améliorer leur situation.

Cet anniversaire est l'occasion de mettre en lumière le cadre des engagements pris dans notre pays et dans notre canton pour l'atteinte de l'égalité dans les règles et dans les faits. Il célèbre un traité international important et des programmes d'actions locaux réalisés par un ensemble d'institutions privées et publiques engagées sur le terrain.

Depuis 10 ans, la Suisse a beaucoup progressé en matière d'égalité entre hommes et femmes. Toutefois, de nombreux indicateurs attestent encore de la nécessité de poursuivre les actions menées. Les rapports et statistiques montrent que les femmes sont touchées plus fortement par la précarité. Les faibles taux de femmes engagées en politique ou occupant des postes à responsabilités attestent quant à eux des obstacles qui se dressent encore devant celles qui souhaitent exercer leurs compétences dans les sphères clefs de la société.

Parmi les domaines prioritaires d'action identifiés sur la base des rapports soumis par la Suisse au comité d'expert-e-s de l'ONU, l'on peut citer la prévention de la violence faite aux femmes, la représentation des femmes dans les sphères décisionnelles, la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, la prévention des discriminations en particulier pour les femmes migrantes, la lutte contre le trafic d'êtres humains, notamment.

Estimant que cette Convention mérite d'être mise en valeur auprès du grand public, nous vous serions reconnaissantes d'annoncer cet anniversaire dans vos médias.

Vous trouverez sur le site internet du SPPE (www.geneve.ch/egalite) des documents plus détaillés à ce sujet et nous nous tenons bien sûr à votre disposition pour de plus amples informations.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous transmettons nos meilleurs messages.

Pour tout renseignement complémentaire : Fabienne Bugnon, directrice du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, tél. 022 301 37 00